

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

-----  
S M I C A  
-----

Immeuble Le Sériat  
10 rue du Faubourg Lo Barri  
12000 RODEZ

**Séance** : 8 décembre 2023

**Numéro** : 6

**Objet** : Mises à disposition ADINE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-trois,  
Le huit décembre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 23 novembre 2023, se sont réunis à la salle de réunion du Centre Culturel – Archives Départementales, 25 Avenue Victor Hugo - 12000 RODEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.

10 membres présents, 5 membres représentés, 12 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Marielle FERALE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY.

**Membres représentés** : Valérie ABADIE-ROQUES, Jean-Louis CALVET, Colette FEYBESSE, Jacques GARDE, Thierry SERIN.

**Membres absents** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Anne CALMELS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS, Jean-François VIDAL.  
Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu les articles L. 512-6 et suivants du Code général de la fonction publique,

Vu les articles 109 et 110 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Monsieur le Président rappelle que l'ADINE a été officiellement mise en place par arrêté préfectoral au cours de l'été 2023. La première assemblée aura lieu le 19 décembre prochain et l'entrée en opérationnalité suivra en 2024.

La mise à disposition de personnels du SMICA est prévue depuis plusieurs mois et ce dans le but de valoriser sous forme de ressources humaines la participation du SMICA à l'Agence.

Cela va concerner :

-le responsable du service SIG (100%)

-le chef de projet inclusion numérique (100%)

-la DGS (20%)

Après avoir informé les agents concernés et recueilli un avis favorable de leur part, Monsieur le Président propose de procéder à leur mise à disposition officielle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer les conventions de mise à disposition et tous les actes afférents à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

Le Président du S.M.I.C.A

*Acte dématérialisé*

Jean-Louis GRIMAL